

Règlement pour la formation des onze Compagnies d'artillerie à cheval, décrétées par la loi du 21 février 1793. Du 12 mars 1793, l'an second de la République.

Titre(s) : Règlement pour la formation des onze Compagnies d'artillerie à cheval, décrétées par la loi du 21 février 1793. Du 12 mars 1793, l'an second de la République. [PARTIE de Livre]

Editeur, producteur : S. l. : s. n., 1793

Description matérielle : 33 p. ; 25,5 cm.

Sujet(s) : législation

18e siècle

Révolution française : 1789-1799

artillerie